

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDANTS

SOUVENIRS... SOUVENIRS...



VIVEZ À PARLY 2



Parly 2 se porte bien... Merci !

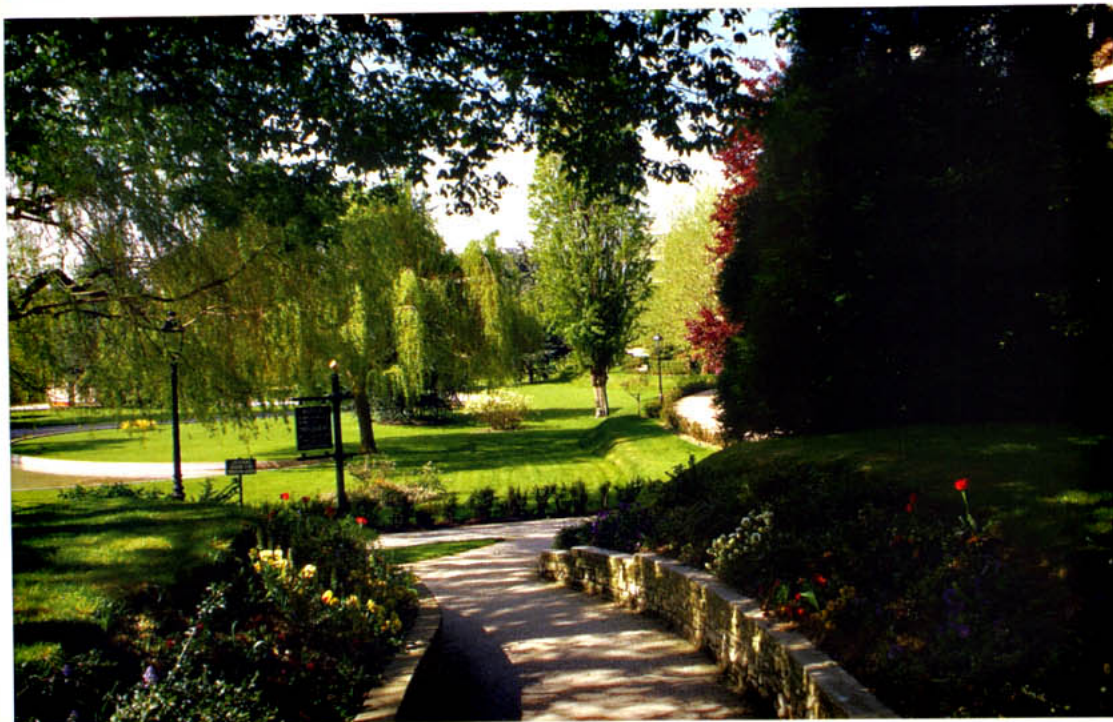
Grâce à un modèle d'organisation forçant l'admiration de plus d'un visiteur, notre vaste copropriété est parvenue jusqu'ici à effacer du temps l'irréparable outrage.

Il suffit de parcourir nos allées et nos squares pour s'en convaincre. Ou d'entendre l'opinion des Parlysiens de la première heure pour partager leur enthousiasme...

Sans trop céder à une autosatisfaction déplacée, voire à un orgueil inconsidéré, ce numéro de la "Lettre" est largement consacré au nouvel "art de vivre" de Parly 2. Un style qui n'a sans doute plus rien à voir avec l'esprit voulu par les promoteurs... Mais un certain état d'esprit malgré tout. Même si les bâtiments ont pris quelque patine, et les habitants quelques rides...

Jean-François PEUMERY

"QUI VOULAIT INVENTER LA VILLE A LA CAMPAGNE ?"



Dimanche matin, sortie de l'Eglise Notre-Dame de la Résurrection, la seule sans doute à être partie intégrante d'une copropriété dont les millionnaires sont un défi accepté à la loi du Père COMBES... Salutations villageoises... Traverser Auteuil Trocadéro, le bassin derrière le Club Ars, la plaine de jeux et le gymnase Pellouard, un autre chemin pour retourner vers Dauphine, Pré-

Alors que le printemps finit d'éclorer ses derniers bourgeons, l'été tarde quelque peu à se manifester. Le Parlysien à quatre roues, qui peste contre ce feu qui s'éternise avenue Dutartre avant de mesurer le temps d'accès à l'autoroute, est déjà complètement absorbé par l'atmosphère citadine dans son costume gris anthracite...

Samedi matin, le même, avec Madame et les enfants, à pied et en sportswear, quitte Pré-Catelan, longe le terrain de foot et observe les cavaliers du Cercle Hippique de Parly 2, à l'angle de l'avenue Dutartre qu'il va prendre par le milieu, salue

quelques amis joggeurs empruntant le souterrain qui va les mener hors trafic dans le parc de Versailles par la Porte Saint-Antoine, côtoyant cyclistes, marcheurs et touristes.

Qu'y a-t-il donc au feu rouge de l'avenue Dutartre ? Le Centre...

Expression courante à Parly 2 pour désigner son Centre Commercial, rarissime et peut-être unique exemple d'intégration harmonieuse en zone urbaine. Où existe-il semblable lieu de rencontre, de commerce où l'on peut se rendre à pied, en se promenant ? C'est pourquoi le Centre, même commercial, c'est un peu notre agora, notre forum...

Catelan, Lonchamp.

Au même moment, leur partie de tennis achevée, deux résidents de la Muette tournent directement par Gabriel et Louvre et sans souci du flux de véhicules rue Moxouris.

Au milieu des squares, des mamans assises sur les bancs près des jeux d'enfants, papotent, tiennent conseil entre voisins... Parly 2 aux champs... Lundi matin, les mêmes sont en cravate et ceinture de sécurité...

"Qui voulait inventer la ville à la campagne ?"

Michel PRADAUD

SOUVENIRS... SOUVENIRS...

7 mars 1966 ! premier coup de pioche ou plutôt première intervention des bulldozers sur le chantier de Paris 2 (qui deviendra plus tard Parly 2). Pal NEUMAN est présent ce jour là et dirige la manœuvre...

Recruté un an plus tôt dans l'équipe de Claude BALICK, architecte concepteur de Parly 2, pour plancher sur les croquis des futures résidences Muette, Saint-Cloud ou Maillot, Pal NEUMAN, à la deman-

de de son patron, délaissera la table à dessin pour le terrain !

Du 7 mars au 18 mai 1966, se souvient-il, nous avons aménagé plus de cinq hectares et bâti le hall de vente (l'actuel rez-de-chaussée du C.P.H.) avec quatre appartements témoins, le Drugwest (devenu Pizza del Arte) et sa discothèque en sous-sol, une piscine, un tennis et tous les parkings pour accueillir les futurs actionnaires des premières résidences dont la

construction démarre. 90 000 000 Frs engagés en si peu de temps, un exploit, paraît-il ! mais au détriment du sommeil de quelques Chesnaysiens ou Versaillais indisposés par le martèlement des pieux nécessaires à la consolidation du sous-sol.

Le chantier tourne 24 h sur 24 et en 3 x 8 h ! Les premiers murs sortent de terre, les premiers talus sont envisagés, et les premiers arbres plantés.

• • •

• • •

Monsieur espaces verts de l'époque ? le propre jardinier de Claude BALICK ! Pal NEUMAN évoque sur un ton administratif le savoir faire de son ex-patron : parfaite adaptation au sol des bâtiments (rez-de jardin, rez-de chaussée...), double orientation de tous les appartements, intégration des loggias, cuisine aménagée, plomberie cachée, sans oublier le système du chauffage sol-plafond. Du jamais vu pour l'époque.

Les acquéreurs d'origine se rappellent les prix au m² : 1 200 Frs pour le type I, 1 400 Frs pour le type II et 1 800 Frs pour le type III. Quant à l'estimatif des charges, 1 Fr par m² par mois. Nous sommes en 1967 ! Aujourd'hui, notre interlocuteur est plutôt satisfait de l'état général des résidences. "Parly 2 est bien entretenu et

vieillit bien. Naturellement les normes d'isolation phonique et surtout thermique étaient quasi inexistantes, voici 30 ans".

Parlyzien dès 1968, habitant la rési-

dence Saint-Cloud depuis 1975, Pal NEUMAN évoque aussi d'heureux souvenirs. Sa rencontre avec sa future femme, salariée de la S.A.I.C., le soir d'une des premières Assemblées

Générales à Versailles, ou le maxi méchoui organisé par Robert de BALKANY, promoteur de Parly 2 dans l'édifice qui n'était pas encore "Notre-Dame de la Résurrection".

Y participaient le futur curé de la paroisse ainsi que tout le personnel travaillant pour Parly 2 dont une certaine Christine DANA, jeune fille brune, affectée à la gestion immobilière !

Souvenirs... Souvenirs...

Louis SAUVEE



L'HOMO PARLYSIANUS

L'Homo Parlysianus fit son apparition, selon les chroniqueurs, dans les années qui suivirent la révolution culturelle de la Gaule vers l'an 1968. Il partit à la conquête de l'ouest du bassin parisien, poussé hors de Lutèce par un irrésistible besoin d'espace et de nature. Il s'implanta dans une région de plaine, environnée de forêts, à proximité d'une grande artère de migration, dans un lieu que l'on appela Lutèce 2, puis Parly 2, afin de ne pas porter ombrage à la capitale.

L'Homo Parlysianus fut, dès son arrivée, confronté à un animal légendaire : le Promoteurs Sauvageus.

Pour faire face à l'appétit d'argent, réputé féroce, de cet animal, hommes et femmes firent front et se groupèrent en Conseils de tranche. Ce fut le temps où certains membres de la tribu firent preuve d'un tel courage et d'une telle ténacité qu'il entrèrent dans l'histoire de Parly 2. Des confrontations terribles eurent lieu chaque année dans un temple dédié au Dieu des affaires, le Palacius des Congressus. Puis, le temps passa et, grâce à l'action de toute la tribu, le Promoteurus devenu Domesticus la quitta avec grande émotion.

Pour la tribu, la conquête de l'ouest s'achevait, il convenait désormais d'organiser l'Avenir de la Cité.

Ainsi, l'Homo Parlysianus entra dans l'ère de la Copropriété qu'il espérait joyeuse et pleine de nouvelle félicité.

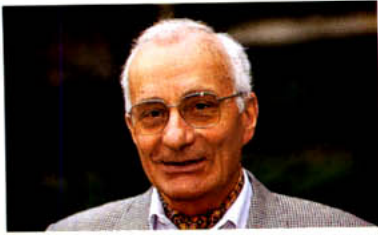
La renommée de la Cité attirait désormais de nouveaux Parlysiens venant de tous les horizons et n'ayant pas connu l'époque héroïque des pionniers. La plupart d'entre eux adoptèrent les règles de la Cité avec grande joie, d'autres n'ayant jamais vécu dans une tribu ou ayant connu des cités organisées différemment restaient étrangers à l'esprit qui animait Parly 2. Ainsi vint le temps des querelles intestines. Mais les fondations étaient si profondes que rien ne put les ébranler et Parly 2 prospéra.

Un vieux sage raconte qu'il rencontre parfois, dans les luxueux jardins de la Cité, des couples de Parlysiens, venus s'installer autrefois avec leurs jeunes enfants, lors de la conquête de l'ouest. Ils sont accompagnés aujourd'hui de ces mêmes enfants et des enfants de leurs enfants. L'Homo Parlysianus a fait souche.

GIBONUS Petrus

Un Parlyzien "de souche" qui entend le rester...

Pierre COUTUREAU : "Non, je ne regrette rien..."



Pierre COUTUREAU

"Comment devient-on Parlyzien à la fin des années soixante... ?"

"Veni, vidi, vici ! Plus sérieusement, je suis venu, j'ai vécu et.. j'ai été vaincu. D'emblée, j'ai été

surpris, troublé, presque envieux de profiter du charme d'un ensemble immobilier découvert presque par hasard.

C'était en avril 1970. Nous approchions de la quarantaine... Nos quatre enfants grandissaient et nous nous sentions un peu à l'étroit dans notre appartement, modeste mais plaisant, de Saint-Cloud. En quête d'espace, d'aisance, de confort, nous songions à changer de logement, quand nous sommes tombés sur un article consacré à Parly 2. Dois-je l'avouer ? Nous ne connaissions pas. Il aura fallu qu'un dimanche, en balade, nous poussions nos pas vers l'ouest à la découverte du nouveau monde pour connaître une révélation. Nous éprouvions une méfiance folle envers les grands ensembles... Et nous avons été séduits par l'ordonnancement et l'harmonie de ces immeubles plantés au cœur d'espaces verts et de plantations."

"Le coup de foudre ?"

"Pas encore... Mais le luxe des appartements témoins autant que la richesse de la plaquette publicitaire avaient de quoi séduire. Quant aux prix, ils étaient conformes à nos attentes même s'ils dépassaient nos ambitions. Nos repartions rêveurs vers Saint-Cloud, où nous ne devons pas tarder à regretter les lacunes d'un logement et d'un environnement ne supportant pas le comparaison. C'est qu'ici la belle allure, le confort particulier des appartements trouvent leur prolongement dans de jolies parties communes, de vastes espaces verts, un agréable centre commercial au style "grand magasin" de Paris. Mais était-ce bien raisonnable de quitter le berceau de Saint-Cloud pour l'autre monde Parlyzien ? Un renseignement ne coûtant rien, il nous fallait retourner voir..."

Entreprenante comme il se doit, l'hôtesse étudia toutes les possibilités financières pour un achat sur plan. Mais il restait un rez-de-jardin libre dans une résidence bien sous tous rapports. Et ce fut le coup de cœur. Ou, si vous préférez, le coup de foudre."

"Vingt six ans ont passé... Et maintenant ?"

"J'y suis, j'y reste... Car nous sommes toujours là, ni contraints ni forcés. Mieux ! Si les choses se sont un peu déroulées comme dans un rêve, force est de

constater que nous ne sommes jamais tombés des nues. Sans conteste, notre style de vie a changé. La façon plus décontractée de s'habiller le dimanche... Les relations avec le voisinage, empreintes de courtoisie, d'attention, de chaleur même... Le souci largement partagé de participer à la vie de la copropriété...

Aujourd'hui, les enfants ont grandi comme les arbres environnants... Nous avons vieilli et Parly 2 aussi. L'ensemble demeure en bon état général. Chacun peut sans doute débiter une litanie de reproches allant des questions de bruit aux difficultés de transport. Mais on est bien."

"Et si c'était à refaire ?"

"Ecoutez... Je persiste à penser qu'à Parly 2, les lumières sont cent fois plus nombreuses que les ombres. Ma femme et moi n'avons jamais envisagé quitter les lieux. Notre nid nous plaît autant que son environnement, alors..."

Non, rien de rien, je ne regrette rien..."

Propos recueillis par : **Jean-François PEUMERY**

Cofreth

UN SAVOIR FAIRE AU SERVICE
DE VOTRE CONFORT
ET DE VOTRE SÉCURITÉ

PRODUCTION ET DISTRIBUTION
D'ÉNERGIE THERMIQUE

- **GESTION TECHNIQUE D'IMMEUBLES :**
Service global vous permettant de n'avoir qu'un seul interlocuteur responsable et d'obtenir des conditions financières plus attractives.
- **TRAITEMENT DES DÉCHETS :**
8 centres de traitements gérés par COFRETH et faisant appel à des techniques variées : incinération avec récupération d'énergie, compostage, tri et valorisation, unités spécialisées dans le traitement des déchets hospitaliers.
- **RÉSEAUX DE CHALEUR :**
15 réseaux de chauffage urbain soit 170 km.



235, avenue Georges Clemenceau
BP 4601 - 92746 NANTERRE CEDEX
Tél. : (1) 41 20 10 00 - Fax : (1) 41 20 10 10

Passée de Versailles à Parly 2, il y trois mois...

Evelyne DUGAT : "Et, si c'était à refaire, nous recommencerions..."

"Pourquoi venir à Parly 2 en 1996 ?"

"C'est très simple. Il s'agit au départ d'un rapport qualité-prix. Nous habitons Versailles depuis dix ans et souhaitons y demeurer. Il faut dire que Parly 2 ne jouit pas d'une réputation particulièrement flatteuse aux yeux des Versaillais. Cet ensemble immobilier important, qui a envahi la plaine du Chesnay, nous semblait un tantinet m'as-tu-vu avec ses "cadres dynamiques". Après avoir entendu pis que pendre, mon mari et moi avons constaté que la réalité était bien différente. Et le niveau des charges, modéré par rapport à d'autres ensembles immobiliers

prétendant au même standing, a emporté notre adhésion. Certes, Parly 2 a plus d'un quart de siècle... C'est beaucoup sans doute. Mais la qualité de l'environnement et de l'entretien nous a séduits."

"Qu'en est-il aujourd'hui, trois mois après votre installation ?"

"Il est difficile de répondre objectivement à partir d'un délai aussi court... Quelques critiques tout d'abord : le bruit des talons qui claquent dans l'escalier aux aurores... les départs tardifs d'invités qui nous empêchent d'apprécier le marbre des couloirs... la machinerie des ascenseurs qui mériterait une meilleure insonori-

sation... De plus, je déplore la propension naturelle de certains résidents des étages supérieurs à considérer mon jardin comme un cendrier, voire une déchetterie.

Heureusement, nous découvrons maintenant le voisinage : Parly 2 est un peu un village où les voisins se fréquentent, surtout avec l'arrivée des beaux jours. Un pot dans le jardin règlera sans doute quelques ennuis domestiques, qui sait ?"

"Et si c'était à refaire ?"

"Écoutez ! Je répète que, venant de Versailles, il est difficile d'apprécier un grand ensemble forcément un peu bruyant, avec une certaine uniformité dans l'agencement des immeubles, des allées et des jardins. Mais quand même, le coup de cœur que j'ai eu, ainsi, que mon mari, pour cet appartement bien agencé, rendu très agréable par diverses améliorations, demeure intact. Le jardin pour les enfants, c'est presque une maison. C'est pourquoi nous avons choisi d'habiter Parly 2. Et si c'était à refaire, nous recommencerions..."



En famille chez les DUGAT

Propos recueillis par : Michel PRADAUD

BANQUE  VERNES

15, rue des Pyramides - 75001 PARIS Tél : 44 86 80 00

VIGILES...

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Le 6 janvier 1996, TF1 envoie une équipe à Parly 2 et interroge au débotté le Maire du Chesnay et Michel TEXIER, sur l'opportunité de l'implantation systématique de vigiles à concurrence moyenne de 1 pour 100 logements soit près d'une centaine pour Parly 2. La question ainsi posée, les réponses furent naturellement négatives.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le Ministre de l'Intérieur a proposé un projet de décret relatif à l'obligation de surveillance et de gardiennage incombant à certains propriétaires. Il s'agirait de recruter des gardiens dans une agglomération de 25 000 habitants ce qui est le cas par exemple pour Parly 2, inséré entre le Chesnay et Rocquencourt.

Economiquement, investir plus de 150 000 Frs par gardien sur la base d'une centaine pour Parly 2 est insupportable aujourd'hui.

La copropriété comprend et partage le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens, voire de participer à la lutte destinée à créer l'emploi. Cependant, la solution proposée dans l'état doit être sérieusement réexaminée et, en tout cas, la concertation paraît indispensable. Les discussions récentes avec les services de Police montrent qu'il n'y

a pas de solution miracle.

Parallèlement, l'Union Syndicale des Grandes Copropriétés, qui regroupe de grands ensembles comme les Grandes Terres à Port-Marly, Elysée 2, les Pares Saint-Cyr et Montaigne, et présidée par Gilles MERCIER

immeubles. Mais quelle sera en contrepartie la participation financière de l'Etat ?

Rappelons que c'est l'insuffisance en effectif de Police Nationale qui a favorisé la création de Polices Municipales. Ne serait-il pas oppor-



Syndic de Parly 2, a envoyé un courrier au Ministre de l'Intérieur dont on trouvera l'essentiel ci-dessous. Pour l'heure, chacun est d'accord pour discuter de l'amélioration des conditions de surveillance des

tun de renforcer les effectifs de la Police Nationale plutôt que de créer des groupes de gardiennage risquant d'être confrontés à des difficultés de coordination et de qualification professionnelle ?

Michel PRADAUD

L'Union Syndicale des Grandes Copropriétés :

REFLEXIONS ET SUGGESTIONS A PROPOS DU PROJET DE DECRET SUR LES OBLIGATIONS DE SURVEILLANCE OU DE GARDIENNAGE DANS LES IMMEUBLES D'HABITATION OU LOCAUX ADMINISTRATIFS, PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

La sécurité est une préoccupation croissante dans les secteurs résidentiels des Grandes Copropriétés comme les centres commerciaux qui y sont inclus. Nombre de ces ensembles sont déjà dotés de services de surveillance ou de gardiennage. Mais, quels que soient leurs effectifs, leur action préventive et dissuasive est trop souvent annihilée par un vide juridique qui les laisse sans autorité, les prive d'influence morale et les démobilise.

Rendre plus efficaces la surveillance et le gardiennage ne peut reposer sur la seule mise en place d'un nombre accru de surveillants et gardiens. Leur formation et leur qualification, les conditions d'exercice de leurs fonctions, et le minimum de pouvoir nécessaire pour asseoir leur autorité morale devraient aussi être pris en compte. Faute de quoi les postes créés, comme ceux déjà existants, ne constitueraient qu'une charge stérile.

La diversité des situations locales devrait aussi conduire à des mesures souples, mises en place avec le concours des autorités et collectivités locales. Plus proches du terrain d'application, étudiées avec les gestionnaires concernés, ces mesures pourraient tenir compte de la réalité des risques et de leur évolution, ainsi que des conditions dans lesquelles seraient supportées les charges correspondantes.

Réfection des terrasses : 2 X 2 SOLUTIONS



Pour les résidences concernées par des réfections d'étanchéité de toiture/terrasse, il existe deux solutions techniques :

- ... L'asphalte, mis en œuvre par la société SMAC Acieroïde, une technique éprouvée mais délicate à mettre en œuvre,
- ... Les revêtements bitumineux classiques, utilisés par toutes les autres sociétés.

Il existe également deux solutions de financement :

... Le paiement direct à la fin des travaux : le prix de la réfection de la terrasse est alors appliqué sur les charges d'une année (éventuellement deux, lorsque les travaux sont étalés sur deux ans). Cette solution classique entraîne une élévation très importante des charges pendant un ou deux ans, et les travaux sont garantis dix ans.

... Le financement sur cinq ans, au travers d'un contrat "entretien/réfection" : la charge de la réfection de la terrasse est répartie sur cinq années et devient "pratiquement indolore".

Dans cette hypothèse, le contrat prévoit une garantie "hors d'eau" avec les réparations éventuelles nécessaires, puis la cinquième année, la réfection totale (remise à neuf) de l'étanchéité de la terrasse.

Le coût est sensiblement équivalent à la première solution, ce sont les intérêts des sommes avancées pendant les premières années qui compensent les frais occasionnés pour la garantie hors d'eau.

Cette solution permet une garantie de vingt ans, soit cinq ans de contrat plus dix ans de décennale plus cinq années supplémentaires de "garantie constructeur" offerte par l'entreprise.

Il est intéressant d'examiner ces diverses solutions.

CHAUFFAGE... Suite

L'article précédent de la Lettre de Parly 2 décrivait notre installation "une chaufferie principale chargée de produire de la chaleur et trente sous-stations chargées de gérer cette énergie pour le chauffage de nos immeubles et le réchauffage de l'eau sanitaire".

Aujourd'hui, nous voudrions vous exposer son fonctionnement financier et les échéances qui en découlent. Depuis sa création en 1967, l'installation de chauffage est confiée à une entreprise chargée de deux missions principales :

- ☛ Conduire cette gigantesque machine et la surveiller afin d'assurer les températures contractuelles et la production d'eau chaude dans le cadre d'une recherche

d'économie maximum de la consommation d'énergie,

- ☛ Assurer la maintenance préventive à des périodicités convenues et le dépannage rapide de toute défaillance de notre installation. C'est la "garantie totale".

Les contrats liant l'entreprise retenue au client sont généralement d'une durée de six ans pour de telles installations.

Le dernier contrat négocié entre l'entreprise COFRETH et la copropriété, en 1991, présentait deux innovations :

- ☛ L'installation de vannes inviolables, permettant la mesure du débit afin de parfaire la répartition du chauffage des appartements, financées par l'en-

treprise et remboursées par la copropriété sur la durée d'un contrat de douze ans,

- ☛ Conséquemment, ces nouvelles vannes devaient assurer une économie d'énergie de 7 % rentabilisant notre investissement.

L'entreprise COFRETH garantit cette économie par un contrat incluant une clause dans laquelle :

- ☛ Si l'économie observée est inférieure à 7 %, la COFRETH s'engage à rembourser la différence à la copropriété,

- ☛ Si l'économie réalisée est supérieure à 7 %, l'entreprise et la copropriété se partagent le boni à parts égales.

Malheureusement, l'économie réalisée avec ces nou-

velles vannes n'a pas atteint le seuil escompté.

La copropriété perçoit bien les 7 % garantis, mais c'est la COFRETH qui en paye une part non négligeable.

Tout naturellement, cette situation a incité l'entreprise à conduire l'installation "sur le fil du rasoir" en réduisant les marges de température qu'elle pratiquait par rapport aux températures contractuelles. Si on ne peut l'en blâmer, cette politique du "juste contractuel" a mis en évidence les points faibles de notre installation, et révèle une répartition entre les sous-stations plutôt difficile à analyser : globalement, les températures "servies" dans les appartements ont légèrement baissé par rapport à celles que nous avions connues par le passé.

...
S'il est facile de comprendre les motivations collectives à rechercher toujours plus d'économies et de s'insurger contre les gaspillages lorsque certains sont amenés à ouvrir leurs fenêtres en raison d'un chauffage trop important, il est par contre intolérable que certains copropriétaires ne puissent obtenir les tempé-

ratures contractuelles et de l'eau chaude, que pourtant, ils paient cependant comme tout le monde.

Pour remédier à cet état de fait, la COFRETH mène une étude technique et financière afin de découvrir les causes et les remèdes à apporter. Notre service gérance, notre commission chauffage et un expert parti-

cipent à cette étude, et veillent à nos intérêts.

En premier examen, il s'est révélé que la faiblesse, l'insuffisance et la vétusté des moyens de contrôle et d'alarme de nos trente sous-stations seraient responsables d'une partie de nos problèmes. C'est donc d'abord dans cette voie que nous devons porter nos

efforts d'amélioration et de modernisation. Cette étape franchie, il sera plus facile de contrôler le fonctionnement global de nos installations, de parfaire les répartitions et d'améliorer le confort de tous.

Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

LA TELEVISION COLLECTIVE PAR SATELLITE... POURQUOI ?

L'ensemble immobilier de Parly 2 est câblé depuis 1992, l'opérateur Plein Câble proposant par abonnement une vingtaine de chaînes supplémentaires par rapport au six chaînes nationales reçues par voie hertzienne terrestre. Malheureusement, le choix imposé des programmes diffusés ne satisfaisait pas tout le monde, et, surtout, n'a pas la souplesse de pouvoir



répondre aux demandes individuelles particulières. Ainsi, nous étions mal armés pour nous opposer aux demandes de pose d'antennes paraboliques individuelles formulées au titre de la loi de 1966 sur le droit de l'information, et courrions le risque de voir fleurir progressivement une multitude d'antennes paraboliques individuelles.

En dehors des considérations esthétiques évidentes, ces antennes individuelles auraient posé deux autres types de problèmes :

- L'un concerne la responsabilité en cas de dommages causés aux étanchéités des terrasses par les intervenants privés,
- L'autre est d'ordre éthique : on ne peut accorder à certains ce qui serait refusé à d'autres, en raison du nombre limité d'implantations de paraboles possibles sur une même terrasse.

Enfin, si le câble apportera peut-être un jour des services qui ne seront pas disponibles sur le satellite, pour l'instant c'est l'inverse, notamment avec la disponibilité de plusieurs bouquets de chaînes numériques offerts uniquement sur le satellite. L'opérateur-câble devra remanier ses installations pour offrir ces bouquets numériques.

Toutes ces raisons nous ont conduits, dès 1993, à profiter de la mise aux normes de nos installations collectives de TV pour les équiper d'une réception satellite.

Ainsi, les résidences qui adoptent cette stratégie permettent à leurs résidents de bénéficier sur l'installation collective de TV des six chaînes actuelles, d'une douzaine de chaînes françaises et étrangères en clair et sans abonnement, enfin, par voie d'abonnement, du bouquet de chaînes thématiques Canal

Satellite, puis au fur et à mesure de leur commercialisation prochaine, des bouquets de chaînes numériques dont les prix sont plus attractifs.

Sur le plan juridique, les opérateurs-câble avaient profité du désert qui s'opposait à eux durant toutes les années passées pour inspirer une série de lois et de décrets qui tendaient à leur assurer un

monopole sur les sites câblés.

Le CSA et quelques municipalités ont tenté de s'opposer aux installations d'antennes de réception satellite. Les tribunaux ont rendu des jugements, qui constituent maintenant une jurisprudence qui ne leur est pas favorable.

Les grands diffuseurs de programmes et les organismes gouvernementaux de télévision ont bien compris tout l'intérêt du coût dérisoire d'un canal sur satellite couvrant l'ensemble du territoire et les pays limitrophes, par rapport aux coûts du câble généralisé.

La couverture de la totalité de la population française par le câble est économiquement impossible, et il est clair que la télédiffusion ne sera sans doute jamais la finalité du câble.

Michel TEXIER

ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT PRINCIPAL :



Au cours de l'Assemblée de 1994

La date retenue pour l'Assemblée Générale du Syndicat des copropriétaires de Parly 2 est le mercredi 12 juin 1996 et, comme les années précédentes, elle se tiendra au Palais des Congrès de Versailles.

Les copropriétaires pourront émarquer à partir de 16 h 30 et, pour éviter des files d'attente trop longues aux tables d'émergents, nous vous recommandons de venir le plus tôt possible.

Les délibérations porteront sur les sept résolutions inscrites à l'ordre du jour. *Résolutions concernant la gestion et l'administration :*

- Approbation des comptes et quitus du Syndic.

- Budget 1997 : le budget du Syndicat Principal a été préparé avec la Commission des Charges, à partir des dépenses réelles de l'année 1995, auxquelles ont été apportées quelques corrections :

⇒ Pour tenir compte de certains changements de structure au service Gérance.

programme informatique plus autonome,

⇒ Pour tenir compte de la modification du taux de T.V.A.

Les autres postes (énergie, personnels) ont été majorés de 5 %, ce qui correspond à une inflation annuelle d'environ 2,5 %.

Ce budget se monte à 44 304 000 Frs ce qui représente une augmentation de 0,87 % par rapport au budget 1996. L'appel de charges de l'année 1997 pour les frais du Syndicat Principal sera donc à peu de chose près le même que celui de 1996.

⇒ Nombre et qualification du personnel employé par la copropriété,

⇒ Mandat au Club Ars.

Résolutions concernant la sécurité :

⇒ Une résolution pour autoriser la police et la gendarmerie à pénétrer dans les parties communes de la copropriété, la loi 95-73 du 21 janvier 1995 donne à l'Assemblée des copropriétaires la responsabilité d'autoriser les forces de police à intervenir dans les parties com-

Palais des Congrès de Versailles Le mercredi 12 juin

munes de la copropriété.

⇒ Enfin, la résidence George V demande à l'Assemblée l'autorisation d'aménager la rue Lapérouse, partie commune générale de Parly 2. Cette rue, située entre les résidences Etoile et Georges V, est beaucoup utilisée comme voie de dégagement le matin et le soir par les automobilistes, créant un réel danger pour les piétons qui ne disposent pas de trottoir.

L'aménagement envisagé ralentira la vitesse des véhicules et ménagera un passage protégé pour les piétons.

L'Assemblée Générale est le moment fort de la vie de la copropriété car *seule l'Assemblée a le pouvoir de décision.*

Il est très important que tous les copropriétaires participent à ces décisions en venant à l'Assemblée ou qu'ils envoient leur pouvoir, en précisant leurs recommandations de vote, pour ceux qui ne pourraient assister à l'Assemblée.

Par leur présence à l'Assemblée Générale, les copropriétaires conforteront dans leurs actions les conseillers syndicaux qui aident bénévolement le Syndic à gérer la copropriété.

Gilles MERCIER

RESIDENT ou RESIDANT ?

Un lecteur anonyme nous reproche de maltraiter la langue française.

Dans notre dernière Lettre (n° 29), il a relevé que nous avons utilisé le terme *RESIDANT* pour qualifier un habitant de Parly 2, alors que nous aurions du retenir le mot *RESIDENT*.

Il nous demande de faire notre mea culpa et de reconnaître notre erreur.

Nous avons consulté le Larousse et nous avons relevé les définitions suivantes :

RESIDANT : se dit de quelqu'un qui réside, qui demeure dans un lieu déterminé : les résidents d'un immeuble.

RESIDENT : personne qui réside dans un autre endroit que son pays d'origine.

Il apparaît que c'est à bon escient que nous avons retenu le mot *RESIDANT*, dans plusieurs articles.

Nous pouvons assurer notre lecteur, *RESIDANT* "du moins nous le supposons" que nous continuerons à défendre la langue française et nous le remercions pour l'attention particulière qu'il apporte à la lecture de notre publication.

Jean-Claude BUFFET

PISCINES DE PARLY 2....

SAISON 1996

Les piscines de Parly 2 seront
ouvertes aux Parlysiens du :

*Mercredi 5 juin au
Dimanche 15 septembre.*

7 jours/7

de : *11 h à 13 h*
et de : *14 h à 20 h*

Attention : l'accès des piscines est
réservé aux Parlysiens et à leurs
invités (2 par famille).
Un contrôle sera effectué par le sur-
veillant de baignade.

N'oubliez pas de faire valider
votre carte piscine
chez votre intendant.



PARKING SOUTERRAIN... Rue de Louveciennes



La Municipalité du Chesnay finalise un projet de parking
souterrain sous la rue de Louveciennes à hauteur des rési-
dences Iéna, Monceau, Neuilly et Saint James, quartier où
le stationnement est des plus critiques.

La solution envisagée tient compte des souhaits des rive-
rains ainsi que des impératifs économiques et techniques.
Ce serait un parking de 150/200 places sur deux niveaux,
les boxes seraient disponibles à l'achat ou à la location
longue durée. Est-il possible d'envisager une partie
publique à paiement horaire ?

La Municipalité voudrait que les travaux soient terminés
avant la fin 1999.

PARLY 2 ANIMATION

THEATRE

Théâtre au T.N.F. du Chesnay : "L'Assemblée des Femmes"

Très grand succès pour la compagnie la MIMESIS qui présentait "L'Assemblée des Femmes" de Robert MERLE, adaptation de trois pièces d'Aristophane : une comédie alliant l'esprit et la profondeur, pleine de gaieté mais aussi d'allusions au monde actuel qui ont amusé le public, bien que l'action se passe en Grèce au Vème siècle avant J-C.

Superbes décors et costumes, chants et danses dont les sirtakis endiablés ont ravi ce public qui vient de plus en plus nombreux passer un bon moment de plaisir. 480 entrées en deux séances ont prouvé que la MIMESIS atteint son but : détendre et amuser.

PARRAINE PAR LA COFRETH

PARLY 2 ANIMATION



PARRAINE PAR LA COFRETH

TENNIS

Si le tennis est l'un de vos sports favoris, reprenez dès à présent ces dates :

16 - 22 - 23 juin 1996

L'Association pour l'Animation de Parly 2 organise pour vous deux tournois de tennis :

16 juin : tournoi double surprise **22 - 23 juin** : tournoi simple

Vous pourrez prendre connaissance de toutes les précisions en consultant les tableaux d'affichage, dans vos immeubles et près des courts de tennis

Sonia STEIB

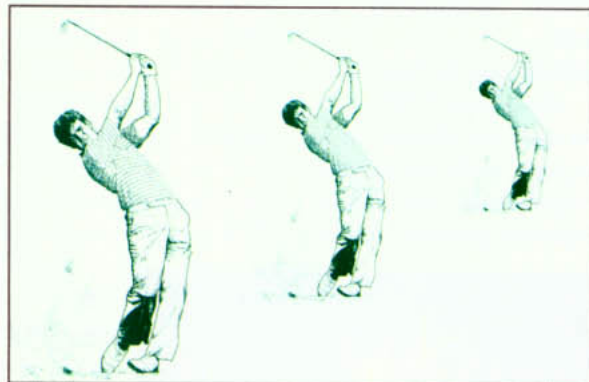
GOLF

Deux dates à retenir :

5 et 6 octobre 1996

2ème Coupe de Parly 2
au Golf du Stade Français à Vaucresson

Compétition ouverte à tous les Golfeurs et Golfeuses
de Parly 2 et du Stade Français,
quelque soit leur handicap.



PARRAINE PAR LA COFRETH

LES PARLYSIENS A LA DECOUVERTE :

DES MONTAGNES ROCHEUSES DU CANADA



Lundi 16 septembre au mardi 1 octobre 1996

Les ETATS-UNIS : les geysers du Yellowstone - la traversée du Glacier du Parc National
Le CANADA : Banff, Lake Louise, Jasper, les mots magiques qui ouvrent les portes des
célèbres "Rocheuses Canadiennes". Le Lake Maligne, la traversée du Glacier Athabasca...

Avant d'arriver à Victoria, la capitale de l'Ouest au charme indéfinissable et Vancouver, la porte du Pacifique...

Programme détaillé sur demande : ☎ 39 55 83 71 - 34 89 32 94 **PARLY** EVASION

Profitez de ce voyage exceptionnel

Voyage présenté par l'Agence AIRSUD DECOUVERTES License LI 075950574

Dolly et Claude YOLLANT

PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30

Jeudi : 10 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

☎ 39 55 31 11 - Fax : 39 55 04 44

36 15

PARLY



PARLY EVASION

CLIN D'ŒIL... SUR 1997...

Après nos deux périple "américains" vers l'Ouest des Etats-Unis et du Canada, nous devons penser rapidement à 1997 et à nouveau changer de continent.

Deux destinations reviennent au premier plan :

- L'Afrique du Sud de l'après apartheid...
- La Nouvelle Birmanie, Myanmar qui ouvre maintenant largement ses portes...

Alors à vous de faire votre choix pour 1997...

"Un tour du monde en un seul pays" telle est la devise de l'Afrique du Sud, pays au formidable potentiel touris-

tique. Grand comme deux fois la France, nature grandiose, paysages impressionnants, c'est aussi la variété de :

- La faune avec 290 espèces d'animaux dans les 18 parcs dont le célèbre Kruger,
 - La flore, les mines d'or et de diamant,
 - La mosaïque fascinante d'espèces humaines, les Zoulous au mode de vie ancestral, les Indiens vers Durban et le Sud. Sans oublier la présence des anciens Huguenots français arrivés en 1688 avec quelques pieds de vigne !
- Dans la région du Cap et

jusqu'à u célèbre Cap surnommé par les marins "La Bonne-Espérance".

Traversé par L'Irrawaddy le Myanmar (la Birmanie)

a pu être qualifié de "pays des 100 000 pagodes" tant son passé est prestigieux. Après cinquante ans d'isolement complet, la Birmanie reste un "Monde à découvrir". Difficile en quelques lignes de présenter un pays qui fit l'admiration de Pierre LOTI "L'éblouissement des pagodes d'or", de Joseph KESSEL : "Un tel voyage appartient vraiment au domaine du merveilleux (extrait de la "Vallée des Rubis"). Et nous avons la chance que cela soit encore vrai... Peut-être pas pour longtemps, comme pour le Vietnam.

La majesté des monuments, Shwedagon de Rangoon et les mille temples de Pagan, l'infinité des paysages : des rizières de l'Irrawaddy aux incroyables villages et jardins flottants du Lac Inlé... Les bonzes jouissent d'un immense prestige ce qui



La Shwedagon

rappelle que la Birmanie est une terre sacrée. La beauté des femmes faussement fardées par une poudre ocre sur les joues pour se protéger du soleil, et celle des enfants imposent l'admiration. Ce circuit permet de remonter le temps...!!

Ces deux voyages seront présentés avec une extension :

Les Chutes de Victoria (Zimbabwe ex-Rhodésie) pour l'Afrique du Sud.

Le Cambodge pour la Nouvelle Birmanie.

Dolly et Claude YOLLANT



Fleurs "Protea".

MERCI DE PARTICIPER A CE SONDAGE EN NOUS RETOURNANT LE BULLETIN REPONSE CI-APRES :

Nom :

Adresse :

Tél : Nbre de Personnes :

PERSONNELLEMENT MON CHOIX SE PORTERAIT SUR LE VOYAGE :

AFRIQUE DU SUD

LA NOUVELLE BIRMANIE

Pour de plus amples informations : Parly Evasion Local Postal 376 - 78158 LE CHESNAY Cedex

Bureau de l'Association : Centre Commercial - Face Porte Notre Dame (Entrée dans les parkings)

Téléphone : 39 55 83 71 - **Permanence :** tous les vendredis - 10 h 30 à 12 h 30

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Directeur de la publication : J.P. Barrère

Président du Conseil Principal : M. Pradaud

Vice Président du Conseil Principal chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery

J.C. Buffet, P. Gibon, J. Grangerot, G. Mercier, C. Pitrou, L. Sauvée, S. Steib, M. Texier, D. et C. Yollant.

Photos : C. Daumerie, J.F. Peumery, M. Texier, D. et C. Yollant. Plaquette Parly 2 : C. Chassin.

Publicité COFRETH : Création, maquette, réalisation : LE TRAIT D'UNION : 46 74 64 91

Création, maquette, réalisation, impression : GLOBAL GRAPH : 60 12 60 95

Mise sous plis : ARTS et BOIS : 39 54 70 77

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2 - Local postal 376 78158 LE CHESNAY CEDEX